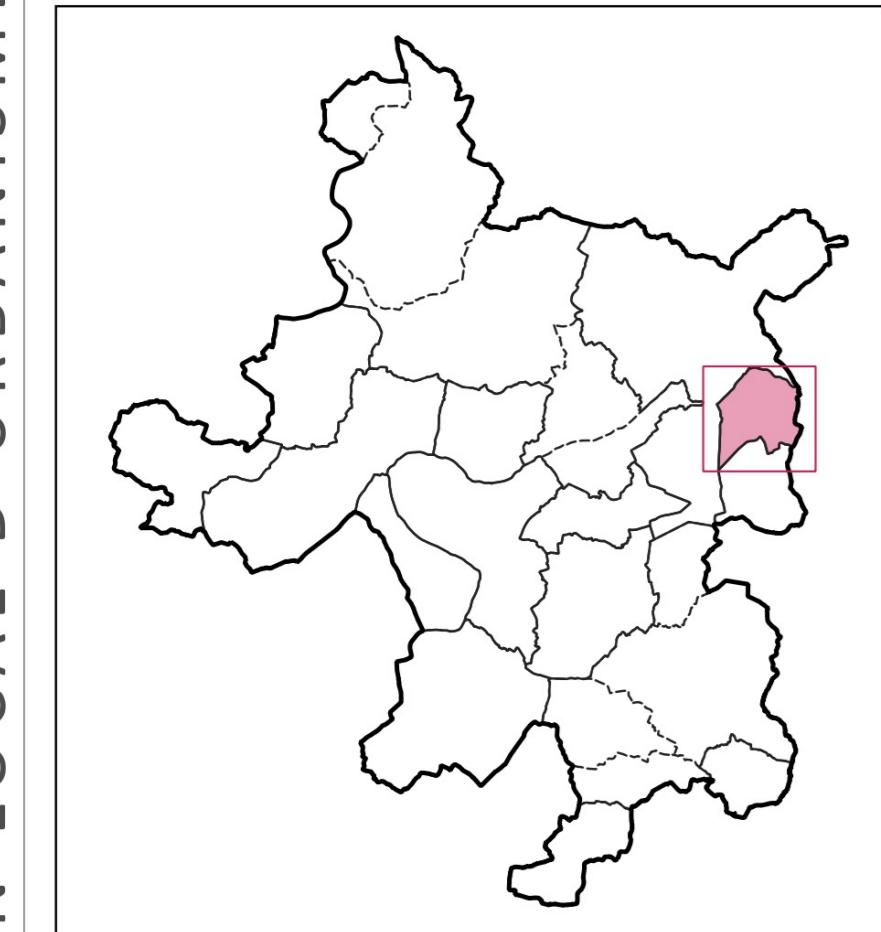


4a1 - PLAN DES SERVITUDES

LES RAILIES

Prescription Arrêt Approbation
ÉLABORATION 20/06/2019 07/11/2024



ANJOU
LOIR &
SARTHE
communauté de communes

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
AC2: Protection des sites classés et inscrits
AC4: Sites patrimoniaux remarquables
AS1: Conservation des eaux
EL3: Halage et marchepied
EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
I1: Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
I3: Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
I4: Lignes électriques
PM1: Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone bleue
PM1: Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone rouge
PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (donnée manquante)
PT2 : Réseaux de télécommunications (donnée manquante)
PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
T1: Voies ferrées
T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissement

